



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 23 janvier 2025**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 15/01/2025 affichée le 15/01/2025), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc BARBAUX, **Maire**, Mesdames Brigitte GILLE, Audrey HUSSON et Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, **Adjoint**, Madame Anne VIGUIER, **Conseillère municipale déléguée**, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN, Charlotte GÖTTMANN, Marie-Laure MULOT et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Clément CLAUDEL, Patrick DORGET, Gérard HUMBLLOT, Max RICHARD, **Conseillers municipaux**.

Etaient excusés : Mesdames Agnès BOUDOT (pouvoir à Mme GIRARDIN), Sandrine HINGRAY (pouvoir à Mme HUSSON), Martine OHNIMUS (pouvoir à Mme GILLE) et Messieurs Michel AUBERT (pouvoir à M. VALDENNAIRE), Jean-Daniel BOXBERGER (pouvoir à M. BARBAUX), Mickaël ROBERT (pouvoir à M. CLAUDEL).

Était absent : Monsieur Slim HARDIAL.

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 22

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 21

Madame Charlotte GÖTTMANN a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (5 décembre 2024) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ *Finances – Engagement des crédits d'investissement.*
- 2°/ *Fixation des tarifs Accueil Collectif de Mineurs - Ski.*
- 3°/ *Aide à la population de Mayotte.*
- 4°/ *Requalification et réhabilitation de la rue Schubert et du chemin des Princes : demande de subvention.*
- 5°/ *Opération d'autoconsommation collective incluant l'installation d'une centrale photovoltaïque à l'école maternelle – Etude de faisabilité et travaux : demande de subvention.*
- 6°/ *Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.*
- 7°/ *Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.*
- 8°/ *O.N.F. : état d'assiette et destination des coupes 2025.*
- 9°/ *Recours à un C.D.D. dédié au service périscolaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité.*
- 10°/ *Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 - Finances - Décisions budgétaires - Budgets et comptes - Divers actes budgétaires - Engagement des crédits d'investissement.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, Adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et par programme d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors restes à réaliser :

<u>OPERATION 140</u> : dans la limite de	2 500 € (achat terrains)
<u>OPERATION 141</u> : dans la limite de	3 000 € (étude de projets communaux)
<u>OPERATION 150</u> : dans la limite de	2 500 € (ateliers municipaux)
<u>OPERATION 152</u> : dans la limite de	3 000 € (aménagement cimetièrre)
<u>OPERATION 187</u> : dans la limite de	12 000 € (bois forêts)
<u>OPERATION 188</u> : dans la limite de	1 900 € (matériel administratif)
<u>OPERATION 190</u> : dans la limite de	2 100 € (appareil technique matériel outillage)
<u>OPERATION 212</u> : dans la limite de	4 000 € (équipement Maison Grandemange)
<u>OPERATION 213</u> : dans la limite de	32 300 € (aménagement des bâtiments communaux)
<u>OPERATION 218</u> : dans la limite de	49 300 € (réfection voirie et aménagement)
<u>OPERATION 223</u> : dans la limite de	1 250 € (équipement des écoles)
<u>OPERATION 231</u> : dans la limite de	8 750 € (éclairage public)
<u>OPERATION 237</u> : dans la limite de	3 700 € (aménagement des espaces publics)
<u>OPERATION 244</u> : dans la limite de	3 200 € (réseau incendie)
<u>OPERATION 245</u> : dans la limite de	1 375 € (équipement public pour manifestations)
<u>OPERATION 248</u> : dans la limite de	2 500 € (bibliothèque)
<u>OPERATION 249</u> : dans la limite de	26 250 € (rue du Hameau)

OPERATION 250 : dans la limite de 8 400 € (rue Schubert)
OPERATION 252 : dans la limite de 5 000 € (chemin des Princes).

Délibération N° 2 – Finances – Tarifs des services publics – Fixation des tarifs Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ski.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE adjoint délégué aux affaires scolaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

Valide les tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs « ski » pour un séjour de 5 jours selon le tableau ci-après :

2025 (tarif 2023), séjour de 5 jours			
CHANTRAINOIS			
QF < ou = 700		QF > 700	
Avec location de matériel	Sans location de matériel	Avec location de matériel	Sans location de matériel
245 € (235)	190 € (190)	265 € (255)	210 € (200)
EXTERIEURS			
QF < ou = 700		QF > 700	
Avec location de matériel	Sans location de matériel	Avec location de matériel	Sans location de matériel
265 € (255)	210 € (210)	280 € (270)	225 € (215)

Délibération N° 3 – Finances – Subventions – Subventions accordées à des associations – Aide à la population de Mayotte.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

DÉCIDE de soutenir la population de Mayotte en faisant un don de 1500 € à « La protection civile ».

Délibération N° 4 – Finances – Subventions – Demandes de subvention – Requalification et réhabilitation de la rue Schubert et du chemin des Princes : demande de subvention.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

ADOPTE l'opération et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération et, notamment, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges.

Délibération N° 5 - Finances - Subventions - Demandes de subvention - Opération d'autoconsommation collective incluant l'installation d'une centrale photovoltaïque à l'école maternelle - Etude de faisabilité et travaux : demandes de subvention.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

ADOPTE l'opération et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération et, notamment, la demande de subvention auprès du Conseil Régional Grand Est.

Délibération N° 6 - Institutions et vie politique - Intercommunalité - Modifications statutaires - Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

DECIDE D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Délibération N° 7 - Institutions et vie politique - Intercommunalité - Commission de répartition des charges - Approbation du rapport de la C.L.E.T.C.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, Adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

DECIDE D'APPROUVER le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 15 novembre 2024.

Délibération N° 8 - Domaine et patrimoine - Divers actes de gestion du domaine public - Forêt : état d'assiette et destination des coupes 2025.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, Adjoint délégué à la forêt.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

DECIDE :

- **de demander** à l'O.N.F. d'asseoir les coupes tout en proposant de fixer la destination de ces dernières comme suit :

- **Parcelles 6r, 8r** : grumes en bois façonnés (régie) et délivrance en affouages des houppiers et petits bois ;

- **Parcelle 9, 12r, 13** : bois façonnés en totalité (régie), grumes et houppiers/petits bois (trituration) ;

- **Parcelle 7 a** : vente en bloc et sur pied des feuillus et résineux.

Les éventuels chablis émanant d'autres parcelles seront exploités en régie, les grumes vendues bord de route et les houppiers et petits bois délivrés en affouages aux habitants.

- **de laisser** à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles définitives des produits sus-désignés.

Délibération N° 9 - Fonction publique - Personnel contractuel - Créations et transformations d'emplois contractuels - Création d'un emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

DECIDE :

- **de créer**, pour un accroissement temporaire d'activité, **un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet** à compter du 24 février 2025 et jusqu'au 31 juillet 2025 (durée de quatre mois et demi), à savoir :

* **un** contrat en CDD à raison de **24h00** hebdomadaires,

- **de fixer** la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation, indice majoré 367.

DIT que les présentes dispositions prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité et que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus, à cet effet, au budget.

Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des faits suivants :

- **Etat des restes à réaliser en investissement** : présentation par Monsieur le Maire.
- La CAE réfléchit quant à l'éventualité de lancer un **marché mutualisé de transport pour les sorties scolaires**.
- La population de Chantraine a **augmenté de 24 habitants en 2025**.
- La **plateforme d'échange INTERSTIS** est ouverte aux élus afin de prendre connaissance des décisions prises par la CAE. Chaque membre du Conseil Municipal peut se créer un compte pour accéder aux données.

- Réunion de travail dans le cadre du Conseil des Jeunes de l'agglomération d'Epinal le samedi 1^{er} février à 10h00 à la Maison de l'Habitat et du Territoire.
- Rencontre du député Stéphane VIRY avec les associations chantrainoises le samedi 8 février 2025 de 10h15 à 11h30 à la Maison Grandemange.
- Bilan de CAP'IMAGINE : transport des personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 80 ans sur le territoire de la CAE pour 1€.
- Information sur l'utilisation des bornes IRVE.
- Concerts classiques d'Epinal le dimanche 2 février 2025 à 11h00 à l'Auditorium de la Louvière : « Tengo una iluson »
- La consultation pour l'installation des panneaux photovoltaïques de l'école maternelle a été réalisée, 3 offres ont été reçues. Le marché a été attribué à la société VEVS de Saint Nabord pour un montant de 31140 € HT.
- La commune étudie la possibilité de mettre en place un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) dans le secteur de la maison médicale. Une convention avec la maison médicale sera nécessaire pour fixer les conditions d'acquisition et de maintenance de ce DAE.

Madame GILLE remercie l'ensemble des personnes qui ont effectué la distribution des Colis de Noël confectionnés par la chocolaterie LAMIELLE et informe que le prochain CCAS aura lieu le 27 février 2025.

Monsieur VALDENNAIRE informe que :

- un défilé de carnaval sera organisé par « La Grenouille Buissonnière » avec la participation du Char de Saint Nicolas.
- le char de Saint Nicolas pourrait également participer au carnaval de Vittel.
- un salon du Bien-être aura lieu les 26 et 27 mars à la Maison Grandemange ; 40 à 50 exposants sont attendus.
- une opération « Nettoyage de la Nature » se déroulera le dimanche 16 mars au matin.

Madame HUSSON informe que la commission « Finances » se réunira le 27 février 2025 à 17h30 en mairie.

Madame VIGUIER informe que la boîte à livres située devant l'école élémentaire est à restaurer, et qu'il serait intéressant d'en fabriquer une pour l'installer dans le secteur de la maison médicale.

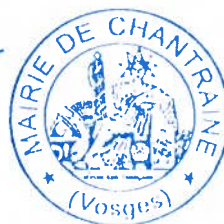
Monsieur BAUR s'interroge sur les prises de compétences de la CAE et sur leurs coûts.

Un moment d'échanges s'installe sur ce sujet avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

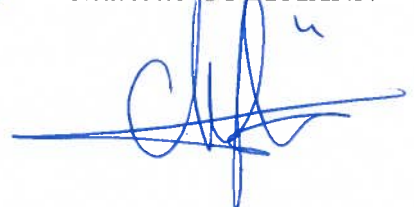
Le Maire,


Marc BARBAUX



La Secrétaire de séance,

Charlotte GOTTMANN



Présent Procès-verbal affiché le 14 MARS 2025